



PROCEDURE D'ASSAINISSEMENT DE COVID-19 DE LE CLUB OTTAWA NEW EDINBURGH

1. Lignes directrices pertinentes

- 1.1. Cette procédure est basée sur les directives municipales, provinciales et fédérales pertinentes en matière d'assainissement pour atténuer le risque de transmission de COVID-19 dans les espaces publics/communs.
- 1.2. Les directives fournies sur les procédures d'assainissement spécifiques requises par les organes directeurs des sports de l'ONEC (tennis, aviron et voile) sont contenues dans les politiques spécifiques aux sports.
- 1.3. Le Conseil d'administration de l'ONEC suivra de près les directives et les exigences légales liées à la COVID-19 à tous les niveaux du gouvernement et des instances dirigeantes du sport, et apportera les ajustements nécessaires à cette procédure et aux politiques spécifiques au sport.

2. Rôles et responsabilités

- 2.1. Le responsable du club sera chargé d'acheter des produits sanitaires pour l'ONEC.
- 2.2. Les employés seront responsables de l'exécution de cette procédure.

3. Produits d'assainissement

- 3.1. L'ONEC s'efforcera d'utiliser des produits combinés qui nettoient et désinfectent à la fois (par exemple, des solutions de nettoyage désinfectantes prémélangées achetées en magasin et/ou des lingettes lorsqu'elles sont disponibles) pour assainir les zones communes et les surfaces dures.
- 3.2. Si un tel produit combiné n'est pas disponible, le nettoyage peut être effectué d'abord à l'aide de savon et d'eau chaude (60-90°C), suivi séparément d'une désinfection.

3.3. En ce qui concerne les désinfectants, l'ONEC cherchera à utiliser uniquement des désinfectants pour surfaces dures approuvés par Santé Canada et possédant un numéro d'identification de médicament (DIN).

3.4. Si un tel désinfectant n'est pas disponible, la désinfection peut se faire à l'aide d'eau de Javel diluée, mélangée selon les instructions de l'étiquette, ou dans un rapport de:

- 250 ml (1 tasse) d'eau pour 5 ml (1 cuillère à café) d'eau de Javel; ou
- 1 litre d'eau (4 tasses) pour 20 ml (4 cuillères à café) d'eau de javel.

4. Produits d'hygiène

4.1. L'ONEC s'efforcera d'utiliser uniquement des désinfectants pour les mains approuvés par Santé Canada dans ses stations de désinfection des locaux.

5. Procédure d'assainissement

5.1. L'assainissement se fera conformément aux instructions du fabricant du produit de nettoyage et/ou de désinfection pour une utilisation sûre (par exemple, porter des gants, utiliser dans un endroit bien ventilé, prévoir un temps de contact suffisant pour que le désinfectant tue les germes en fonction du produit utilisé).

5.2. Les employés se laveront les mains à l'eau et au savon ou utiliseront un désinfectant pour les mains à base d'alcool après avoir retiré leurs gants.

5.3. Il convient d'utiliser des méthodes de nettoyage humides, telles que des chiffons propres humides et/ou une serpillière mouillée. Les méthodes de nettoyage à sec, telles que le dépoussiérage ou le balayage, qui peuvent distribuer des gouttelettes de virus dans l'air, ne doivent pas être utilisées.

5.4. Les articles de nettoyage jetables contaminés (par exemple les têtes de balai à franges, les chiffons) doivent être placés dans une poubelle doublée avant d'être jetés avec les déchets ordinaires.

5.5. Les articles de nettoyage réutilisables (par exemple, chiffons, seaux, balais à franges) peuvent être lavés avec du savon à lessive ordinaire et de l'eau chaude (60-90°C).

6. Exigences

6.1. Les surfaces dures au toucher de l'ONEC sont les suivantes:

- Les surfaces dures au toucher des employés : comprennent les poignées de porte intérieures et extérieures du pavillon de tennis/remorque, les bureaux, les comptoirs, les téléphones, les écrans, les claviers, les distributeurs automatiques de billets, les cadenas, les plaques de sécurité, les interrupteurs, la fontaine à eau, les équipements de maintenance, les toilettes du pavillon de tennis.

- Membre/Camp de jour surfaces dures à contact élevé : Pavillon de tennis/remorque, poignées de porte intérieures et extérieures, comptoirs, cadenas, patins de sécurité, interrupteurs d'éclairage, fontaine à eau, portes d'entrée du pavillon de tennis/zones d'opérations sur le littoral, toilettes du pavillon de tennis.

6.2. À leur arrivée pour leur quart de travail, les nouveaux employés doivent nettoyer toutes les surfaces dures au toucher.

6.3. Au cours de leur travail, les employés doivent nettoyer toutes les surfaces dures au toucher des employés et des membres/camps de jour sur une base horaire.

6.4. Avant de quitter leur poste, les employés sortants doivent nettoyer toutes les surfaces dures au toucher des employés.

6.5. Toutes les activités d'assainissement doivent être consignées dans le registre d'assainissement COVID-19 (voir annexe A) qui sera remis aux employés dans des classeurs séparés au pavillon de tennis et dans la zone d'opérations du littoral.

7. Équipements partagés

7.1. L'équipement partagé utilisé par les membres, les employés, les bénévoles ou les campeurs de jour pour chaque sport sera assaini conformément aux procédures définies dans les politiques spécifiques aux sports.

8. Assainissement des locaux en cas d'incident COVID-19

8.1. Si l'ONEC est informé qu'une personne dont le test COVID-19 s'est révélé positif s'est rendue dans les locaux de l'ONEC, la procédure d'assainissement complémentaire suivante sera mise en œuvre :

- Tous les espaces intérieurs, portes et fenêtres affectés seront immédiatement ouverts pour augmenter la circulation de l'air; et
- Après 24 heures, les zones et toutes les surfaces dures utilisées par la personne dont le test COVID-19 s'est révélé positif seront soigneusement assainies.

*Examiné et approuvé par
Conseil d'administration de l'ONEC
XX mai 2020*

Annexe A:

BILAN SANITAIRE DU COVID-19

Date: _____

Lieu: Pavillon de Tennis Zone d'opérations sur le littoral

Les surfaces difficiles à toucher¹ des employés ont été nettoyées	Membre/camp de jour surfaces dures² au toucher nettoyées	L'heure		Sanitized By
		8h00		
		9h00		
		10h00		
		11h00		
		Midi		
		13h00		
		14h00		
		15h00		
		16h00		
		17h00		
		18h00		
		19h00		
		20h00		
		21h00		
		22h00		

¹ Y compris: Pavillon de tennis/remorque : poignées de porte intérieures et extérieures, bureaux, comptoirs, téléphones, écrans, claviers, distributeurs automatiques de billets, cadenas, coussins de sécurité, interrupteurs, fontaine à eau, matériel d'entretien, toilettes du pavillon de tennis.

² Y compris: Pavillon de tennis/remorque, poignées de porte intérieures et extérieures, comptoirs, cadenas, patins de sécurité, interrupteurs d'éclairage, fontaine d'eau, portes d'entrée du pavillon de tennis/zones d'exploitation du rivage, toilettes du pavillon de tennis.

